



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/146
4 avril 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 8 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS,
Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 31 mars 2000, adressée à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme
et au Président de la Commission des droits de l'homme
par l'Observateur permanent de la Palestine auprès
de l'Office des Nations Unies à Genève

Hier, 30 mars 2000, les forces d'occupation militaires israéliennes ont ouvert le feu sur la population palestinienne, blessant 30 personnes, certaines grièvement. Ainsi, les forces d'occupation israéliennes ont commis contre le peuple palestinien un nouveau crime qui s'ajoute à ceux qui avaient fait l'objet des multiples lettres que nous avons précédemment adressées à la Commission.

L'incident s'est produit alors que la population civile palestinienne célébrait la "Journée de la terre", arborant des bannières en protestation contre la confiscation de terres palestiniennes et l'implantation de colonies de peuplement israéliennes sur ces terres.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer, dès que possible, le texte de la présente lettre aux membres de la cinquante-sixième session de la Commission des droits de l'homme, en tant que document officiel, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(*Signé*) Nabil **RAMLAWI**
